

2^e COMPAGNIE D'ARC DE MONTREUIL



24, rue Gaston Lauriau 93100 Montreuil

Siren 427993696 - Siret 42799369600017 - APE 9499Z- FFTA 0893234- Téléphone 06 66 46 94 21

2CieArcMontreuilM2@proton.me

Les archers de la 2^{ème} Compagnie d'Arc de Montreuil ont l'honneur et le plaisir d'organiser, sous l'égide du Comité Départemental Famille de Noisy le Sec, le :

Championnat Départemental Beursault 2024

Qualificatif au Championnat de France 2024

Les 30* et 31 Mars 2024

(* arbitres et organisateurs uniquement)



Lieu et horaires des tirs

Le championnat se déroulera au sein des Jeux d'Arc du Département
Les horaires des départs sont **9h00** et **13h30** (début des tirs comptés).

Une cible d'échauffement sera mise à disposition 20 minutes avant chaque départ sur une butte dans les jeux ou à l'extérieur selon le site.

Pour le samedi l'horaire du départ est 13h30 (début des tirs) à la Compagnie de Gagny.

Les catégories et armes (article C.5.5 du Règlement Sportif FFTA de Décembre 2023)

U13 à U15 30m CL, CO, AD, BB

U18 à S3 50m CL, CO, AD, BB

La tenue

Seules seront autorisées les tenues de Compagnie, de Club ou blanches.

Les Récompenses (suivant le règlement du comité départemental) :

✓ Médailles aux trois premiers archers de chaque catégorie.

Coupes par équipes

✓ Aux trois premières équipes de 4 tireurs « arc classique » toutes catégories confondues.

✓ Aux trois premières équipes de 3 tireurs « arc à poulies » toutes catégories confondues.

La cérémonie de remise des récompenses aura lieu à partir de 18h00 à Montreuil

Gymnase Romain Rolland – Ecole Élémentaire Romain Rolland

56 Rue des Blancs Vilains 93100 MONTREUIL

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie des récompenses.

Inscriptions **6 euros pour toutes les catégories**

à adresser : **avant le 23 Mars 2024**

à **M. Thierry HAUS** – 16 Avenue RONSARD – 93 220 GAGNY

ou par e-mail : thierry.haus@wanadoo.fr

Ne seront retenues que les inscriptions nous parvenant accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de la « 2^{ème} Compagnie d'Arc de Montreuil ».

Toutes modifications ou annulations devront être signalées **48 heures** avant le début du concours pour pouvoir être remboursées.

